

EXAMEN ECRIT DE LANGUE FRANÇAISE. COURS DU PROF. M. DE GIOIA.  
COMPREHENSION DE TEXTE.

La vision que nous avons de la solidarité avec les exilés est biaisée par une conception racialisée communément véhiculée : les aidants seraient européens, les bénéficiaires de leur aide des exilés extra-européens. Cette orientation du regard masque à la fois la solidarité existant entre exilés et la répression à laquelle elle peut être confrontée. À défaut d'une vision d'ensemble rendue difficile en raison de ce manque de visibilité, trois exemples peuvent illustrer que le « délit de solidarité » ne concerne pas que les aidants européens.

Les personnes qui organisent la traversée de la Méditerranée sur des embarcations précaires et surchargées ne participent pas à la traversée, à cause de sa dangerosité et parce qu'elles risqueraient d'être arrêtées et condamnées pour avoir organisé le franchissement irrégulier de la frontière extérieure de l'Union européenne. Ce sont des exilés, soit qui n'ont pas assez d'argent pour payer leur traversée, soit désignés d'office sous la menace des « passeurs », qui tiennent la barre et reçoivent le GPS pour s'orienter et le téléphone portable pour appeler les secours. À l'arrivée, la police italienne recherche systématiquement qui étaient ces personnes. À peine arrivées en Europe et ne connaissant pas leurs droits, elles sont emprisonnées dans l'attente de leur procès, jugées sans bénéficier d'une défense adéquate, et le plus souvent condamnées à des peines de prison ferme pour aide au franchissement irrégulier de la frontière.

Pour passer une frontière en se cachant dans un camion, comme c'est le cas à la frontière britannique, quand il ne s'agit pas d'un camion bâché, il faut qu'une personne reste à l'extérieur du véhicule pour refermer la porte arrière une fois que les autres personnes sont montées. Il s'agit souvent d'une prestation rémunérée quelques dizaines d'euros, les « fermeurs de portes » étant les petites mains du passage, celles qui se font le plus facilement arrêter par la police sur les parkings. Mais il arrive aussi que les exilés s'auto-organisent sans « passeurs », et qu'une personne du groupe soit désignée pour fermer la porte du camion. Ça a été le cas pendant plusieurs années à Norrent-Fontes, un campement près d'un parking autoroutier en amont de Calais, où les exilés s'étaient organisés sans « passeurs », ou à Calais où il existe des zones de passage gratuit et auto-organisé. Les forces de police et de gendarmerie ni le parquet et les juges ne font de différence entre prestation de service rémunérée et auto-organisation solidaire. Les personnes arrêtées pour avoir fermé la porte du camion sont généralement déférées en comparution immédiate et condamnées. À noter toutefois que l'association Terre d'errance de Norrent-Fontes avait fait un travail de sensibilisation des gendarmes, des avocat-e-s et des juges qui a pu conduire à des verdicts plus cléments.

Dans le même esprit, retirer un virement par Western Union (ce qui suppose d'avoir une pièce d'identité), acheter un billet de transport, ou, de la part de personnes plus installées, héberger ou véhiculer quelqu'un, peut faire l'objet de prestations rémunérées ou relever d'actes de solidarité, sur la base de liens existant dans le pays d'origine, de relations nouées sur la route, ou de réaction spontanée à une situation rencontrée. Les personnes solidaires se trouvant en dehors des circuits associatifs, la répression éventuelle est méconnue.

1. Qu'est-ce que « l'orientation du regard » dans le texte ? Quel est le sens de l'expression ?
2. En quoi consiste la solidarité entre exilés dont parle l'auteur ?
3. Passeurs, petites mains, exilés : quels rôles remplissent ces différentes personnes dans l'immigration aujourd'hui ?
4. L'immigration passe par des lieux et utilise des moyens de communication ou financiers particuliers : dites ceux que vous avez repérés dans le texte et leur place dans la crise des migrants.

COURS DU PROF. M. DE GIOIA. EXAMEN ECRIT DE LANGUE FRANÇAISE DU 4 JUILLET  
2019. GRAMMAIRE.

NOM : ..... PRENOM : .....

Mercredi 26 juin, le Sea Watch 3 est entré (*illégal*, adverbe)

(1)..... dans les eaux territoriales italiennes

(2)..... débarquer 42 migrants (secourir, participe)

(3)..... en mer.

L'équipage risque des poursuites (4)..... que l'Union européenne fait  
la sourde oreille.

Le Sea Watch 3, navire dédié (5)..... sauvetage des migrants en  
Méditerranée, dérivait au large de l'île italienne de Lampedusa (6).....

le 12 juin, avec 42 naufragés à son bord. (7).....-ci (*faire*, imparfait)

(8)..... partie d'un groupe de 53 personnes lorsque l'équipage

(9)..... a secourus quelques jours plus tôt, au large de la Libye. Les  
gardes-côtes libyens (passé composé du verbe : *demander*)

(10).....alors (10bis)..... de ramener les migrants à Tripoli,

ce (11)..... la capitaine a refusé en vertu du droit international de la mer

(12)..... impose de débarquer des naufragés (13)..... un « port

sûr ». Elle a (prendre) (14)..... la direction de l'Italie où les  
autorités firent débarquer onze passagers.

« La situation est la même qu'il (15)..... un an : le 28 juin 2018, l'UE a  
voté pour la mise en place de plate-forme de débarquement des migrants ;  
elles n'ont jamais été (mettre) (16)..... en place.